

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail



27 juin 2016

Adoption des modifications 2017 du RID

Les modifications 2017 du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ont été adoptées le 25 mai 2016 à Berne par la Commission d'experts du RID, organe compétant de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF). Cette décision a été prise sur la base des modifications préparées ces deux dernières années par le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID, les dernières ayant d'ailleurs été arrêtées peu de temps auparavant.

La Commission d'experts du RID a adopté à l'unanimité toutes les modifications prévues pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017. Celles-ci seront communiquées d'ici la fin du mois de juin 2016 aux États parties au RID qui auront la possibilité d'y objecter dans un délai de quatre mois.

À l'expiration de ce délai d'opposition, le Secrétariat de l'OTIF publiera début novembre 2016 sur son site Internet la version 2017 du RID dans ses trois langues de travail (allemand, anglais et français). La nouvelle édition du RID entrera en vigueur au 1er janvier 2017, mais le RID 2015 restera applicable jusqu'au 30 juin 2017 en vertu d'une mesure transitoire générale.

Les principales modifications décidées dans le cadre de cette révision sont :

- l'introduction d'obligations pour les entités chargées de l'entretien (ECE),
- la possibilité de passer l'épreuve écrite de conseiller à la sécurité en tout ou en partie sous forme électronique,
- l'introduction dans la classe 4.1 de critères pour les matières qui polymérisent,
- l'introduction de huit nouveaux numéros ONU dans la liste des marchandises dangereuses,
- l'introduction des concepts du temps de retenue de référence et du temps de retenue réel pour les citernes destinées au transport de gaz liquéfiés réfrigérés,
- l'introduction de nouvelles marques et étiquettes de danger pour les batteries au lithium,
- l'introduction de prescriptions relatives à la construction et aux épreuves des conteneurs pour vrac souples.

La Commission d'experts du RID a également pris congé de son président de longue date, M. Helmut Rein (Allemagne), qui, depuis 1999, guidait les activités de la Commission dans l'intérêt de tous les États membres.